

**Le mois de mai termine sur un léger déficit hydrique plus marqué sur les 2 dernières décades. Son impact a néanmoins été atténué par des températures inférieures aux normales de près de 1,5°C. Il n'en n'est pas de même des 3 jours à plus de 25°C jusqu'à 30,6° dimanche à Beauvais qui sont assez stressants pour la végétation.**

Ces conditions climatiques ont limité le développement des maladies, et même des ravageurs en général, mais la vigilance doit être maintenue vis-à-vis des maladies des céréales notamment en raison du temps chaud, humide, associés à des averses ponctuelles qui pourraient relancer les rouilles et la septoriose.

## **BLE**

### **Septoriose : risque ROUGE en toutes situations**

Tous les blés ayant atteint ou dépassé le stade début floraison, les dernières applications antirouilles et antiseptorioses ont dues être appliquées. Pour les parcelles les moins avancées, si le dernier traitement date de plus de 15 jours, il est encore temps de recalculer ses besoins de persistance pour assurer une protection septo-rouille jusqu'au stade laiteux et compléter si nécessaire. Rappelons que tous les triazoles et le prochloraze sont susceptibles d'être confronté à des résistances très fortes d'une parcelle à l'autre. La seule exception reste le prothioconazole. Cette molécule plus fiable doit donc être présente dans le choix du produit pour le dernier traitement qui est le plus important pour maintenir la protection septo – rouille en post épiaison.

### **Risque fusariose : la grille**

La grille d'évaluation du risque fusariose est à utiliser préventivement au moment du choix des variétés x précédent x travail du sol. En situation à risque intervenir en TOUT début floraison avec un produit et une dose efficaces. Ce traitement sert également de relai septoriose et rouille. En situation à risque agronomique fusariose faible, le risque est faible quel que soit le climat. Rester sur la stratégie prévue a priori. Il est strictement inutile de viser la fusariose sur les blés ayant dépassé le stade TOUT DEBUT floraison.

### **Pucerons : un seuil et des auxiliaires**

Les conditions favorables aux pucerons des épis sont également favorables aux auxiliaires qui sont très efficaces sur ces pucerons. Les variétés barbues sont également moins sensibles. Ne pas anticiper le seuil de 1 épi sur 2 colonisé et fin du risque au stade laiteux. Le risque cécidomyies commence à diminuer progressivement à partir du stade floraison car les grains prennent de l'avance sur les éventuelles larves. Ce risque est assez inféodé aux parcelles, dans ce cas une variété tolérante est à privilégier, sur lesquelles aucune intervention spécifique n'est nécessaire même si vous observez des femelles en position de ponte. Les larves ne se développeront pas.

**Conseil collectif rédigé pour le département de l'Oise mardi 4 juin 2019 (BSV G.C. N°16), par Dumoulin François, Ingénieur Références Méthodes, Chambre d'agriculture de l'Oise Odase.**

Message rédigé à partir d'observations ponctuelles sur des parcelles de référence (parcelles fixes ou flottantes du réseau d'épidémiologie du territoire, BSV, groupe DEPHY, plate forme régionale d'expérimentation) et locales, par les conseillers et techniciens de la Chambre d'Agriculture de l'Oise : H.Baudet, M.Demeiller, F.Dumoulin, L.Légrand, L.Neels, B.Schmitt, S.Wieruszki. Les messages sont adaptés au contexte global du département de l'Oise, sans pouvoir prendre en compte toutes les spécificités locales ou parcellaires, ni les objectifs de l'agriculteur. Les produits phytosanitaires ne sont cités qu'à titre d'illustration, indépendamment de tout intérêt particulier et commercial. Chaque produit cité pointe un lien vers le site [e-phy](#) du MAAPAR, donnant accès à aux données réglementaires (n° d'AMM, matières actives, dosages, usages, DAR, ZNT, nombre d'applications maximales, bonnes pratiques,... ). L'utilisation des produits phytosanitaires et la décision d'intervenir restent sous l'entière responsabilité des exploitants et opérateurs en exploitation agricole. Lire l'étiquette du produit commercial avant son utilisation.

*La Chambre d'Agriculture de l'Oise est agréée par le Ministère chargé de l'Agriculture sous le n° IF 01762 pour son activité « conseil indépendant à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques », dans le cadre de l'accréditation multi-sites portée par l'APCA.*